



Prix International des droits de l'homme Ludovic-Trarieux
Ludovic-Trarieux International Human Rights Prize
Premio Internacional de Derechos Humanos Ludovic Trarieux
Premio Internazionale per i Diritti Umani Ludovic Trarieux
Internationalen Ludovic-Trarieux-Menschenrechtspreis
Ludovic Trarieux Internationale Mensenrechtenprijs

Depuis/Since/Desde/Dal/Seit/Sinds 1984

“L’hommage des avocats à un avocat ”
“The award given by lawyers to a lawyer”
“El homenaje de abogados a un abogado ”
“Il tributo degli avvocati ad un avvocato”
“Die Hommage von Anwälten an einen Anwalt”

**Cérémonie de remise du
Prix International des Droits de l’Homme Ludovic-Trarieux
A Mahienour el-Massry**

**Florence
31 octobre 2014**



RAK
Rechtsanwaltskammer
Berlin



**ORDRE DES AVOCATS
DE GENÈVE**



UIA
Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

« CE
N'ETAIT
PAS SEULEMENT
D'AILLEURS LA CAUSE
ISOLEE D'UN HOMME
QUI ETAIT A DEFENDRE,
C'ETAIT, DERRIERE CETTE
CAUSE, LE DROIT, LA JUSTICE,
L'HUMANITE ».





Depuis près de trente ans, le Prix International des Droits de l'Homme Ludovic Trarieux, seule récompense destinée à illustrer exclusivement le combat individuel d'un avocat dans le monde, vient nous rappeler chaque année, à la fois la mémoire d'un sénateur qui a renoncé à toute carrière pour choisir obstinément les voies de la justice et de la vérité, et la raison d'être d'une profession qui repose, sous toutes les latitudes, sur une détermination de tous les jours.

Parce que le devoir d'indépendance, pourtant si souvent mal accompli par ceux-là mêmes qui ne risquent rien, demeure la première obligation de l'avocat, cette distinction vient honorer chaque année ceux qui par leur engagement personnel, veulent en préserver l'essence au péril de leur liberté, de leur intégrité physique, et le plus souvent, de leur vie.

Et parce que l'indépendance ne se divise pas, ce prix créé pour des avocats, voulu par des avocats qui lui prodiguent des efforts toujours recommencés, demeure délibérément affranchi de toute contribution ou influence susceptibles de dicter ses choix, puisque doté exclusivement par les organes que les grands Barreaux d'Europe ont voulu consacrer en leur sein à la défense des Droits de l'Homme.

Aucun pays n'est à l'abri d'une érosion chaque jour plus subtile des droits fondamentaux, notamment en matière judiciaire, ce qui donne chaque fois davantage d'acuité à l'évocation d'un grand exemple menant une lutte que l'on sait être aussi la nôtre.

Bertrand FAVREAU

Chaque année l'hommage à un avocat du monde.

En 1984, le Bâtonnier Bertrand Favreau décidait de décerner un prix à « un avocat sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes », sous la dénomination de « Prix International des Droits de l'Homme - Ludovic Trarieux ».

Il représente la plus ancienne et la plus prestigieuse des récompenses réservées à un avocat puisque son origine remonte au message de Ludovic Trarieux (1840-1904), fondateur, en 1898, au moment de l'Affaire Dreyfus, de la « Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen » : « Ce n'était pas seulement d'ailleurs la cause isolée d'un homme qui était à défendre, c'était, derrière cette cause, le droit, la justice, l'humanité ».

Un an après sa création, le Premier Prix a été attribué le 27 mars 1985 à Nelson Mandela alors emprisonné depuis 23 ans en Afrique du Sud. Il a été remis officiellement à sa fille, le 27 avril 1985, en présence de quarante bâtonniers venus d'Europe et d'Afrique. C'était alors le premier prix qui lui était décerné en France et le premier dans le monde par des confrères avocats. Cinq ans plus tard, le 11 février 1990, Nelson Mandela était libéré. A partir de cette date, le prix a été de nouveau attribué.

Depuis 2003, le prix est devenu l'Hommage désormais annuel des avocats à un avocat du monde. Il est décerné conjointement par l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bordeaux, l'Institut de Formation en Droits de l'Homme du Barreau de Paris, l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bruxelles, l'Unione forense per la tutela dei diritti dell'uomo (Rome) la Rechtsanwaltskammer de Berlin, les barreaux d'Amsterdam, de Luxembourg, de Genève ainsi que l'Union Internationale des Avocats (UIA) et l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens (IDHAE)), dont sont membres de grands barreaux européens investis dans la défense des droits de l'homme au nombre desquels Il est remis aux lauréats alternativement dans une des villes où chacun des instituts exerce son activité.



Florence

31 octobre 2014

Le 30^e anniversaire du prix Ludovic Trarieux.

30 ans après sa création, en présence de Robert Badinter, à Bordeaux, en 1984, c'est à Florence cette année, à l'occasion du congrès de l'Union internationale des avocats, qu'a été remis le XIX^{ème} prix Ludovic Trarieux, remis à « un avocat qui a illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes ».

Lauréate de cette année était Mahienour El-Massry, une jeune avocate égyptienne de 28 ans, plus jeune que le prix lui-même, ainsi que l'a souligné le bâtonnier Bertrand FAVREAU, fondateur du prix et président du jury. Libérée de prison à la suite d'appels réitérés du jury du prix depuis sa désignation le 25 juin, la lauréate a dédié son prix à ses camarades de détention toujours en prison qui n'avaient pas eu la même chance qu'elle.

La cérémonie présidée par le président Stefen L. DREYFUSS, président en exercice de l'UIA, a été ouverte par le bâtonnier de Florence, Sergio PAPARO, qui a confié à l'assistance présente « Je tiens à déclarer qu'aujourd'hui nous sommes tous Mahienour El-Massry! ».

Mahienour El-Massry a ensuite reçu l'hommage des barreaux européens qui contribuent à la dotation du prix (20 000 €). Ce furent ainsi successivement les bâtonniers l'exercice de Bruxelles, Genève, puis les représentants des barreaux de Paris, Berlin, Amsterdam, qui ont exprimé leur soutien à la lutte que mène Mahienour El-Massry pour une société plus juste et un monde meilleur. En remettant lui-même le prix 2014, le président Stefen L. DREYFUSS a dit combien il était heureux de pouvoir remettre à l'occasion d'un congrès de l'UIA (le 58^e) le prix Ludovic Trarieux, à la dotation duquel l'UIA participe depuis de nombreuses années. Un grand moment d'émotion ou selon le mot de l'avocat bruxellois Thierry BONTINCK : « *Il s'est passé quelque chose entre ceux qui étaient présents* ».



**Cérémonie de remise du
Prix International des Droits de l'Homme Ludovic Trarieux
Discours de M. le bâtonnier
Sergio PAPARO, bâtonnier de l'Ordre des Avocats d Florence.**



Hautes Personnalités, Cher hôtes,
Chers Confrère, Chères Consœurs

Au nom du Barreau de Florence, de ses presque cinq mille membres, de tous les avocats qui participent aux travaux du Congrès de l'UIA, je tiens à déclarer qu'aujourd'hui « nous sommes tous Mahienour El-Massry! ».

Nous avons l'honneur et le privilège de nous reconnaître en Toi, chère Consœur, et nous avons été par idéal à tes côtés pendant les terribles jours de ton injuste emprisonnement.

De même que nous sommes tous aux côtés de beaucoup de « Mahienour El-Massry » qui en divers lieux du monde, où l'on assiste indifférents aux violations continus des droits de l'homme, sont en train de lutter pour la défense des plus faibles souvent au risque de leur propre vie.

Les avocats de Florence sont reconnaissants à l'Union International des Avocats d'avoir décidé de tenir à Florence son 58^e Congrès et je remercie le jury du Prix Ludovic Trarieux de m'avoir demandé de participer à cette cérémonie.

Florence, ses citoyens, ses juristes, ses avocats, sont depuis toujours engagés dans la promotion des droits de l'homme.

Je l'ai rappelé hier, en adressant le salut du barreau aux travaux du Sénat de l'UIA : c'est la Toscane du Grand-Duc Pietro Leopoldo qui fut le premier Etat au monde, à décider de l'abolition de la peine de mort et de la torture par la Loi de Réforme Criminelle du 30 novembre 1786. Une plaque de marbre blanc de Carrare le rappelle à l'entrée du Palazzo Vecchio, sur la place de la Signoria.

Pendant des siècles, Florence et la Toscane ont été les promotrices d'une réflexion sur la chose publique et sur les valeurs qui fondent une communauté, en premier lieu le respect et la promotion des valeurs d'égalité et solidarité, qui animent et renforcent, la conscience et le sentiment d'une société forte et partagée.

Il y a quelques semaines nous avons dédié l'Auditorium du Barreau, dans le nouveau Palais de Justice, à Adone Zoli, premier Président du Barreau de Florence après la libération, puis du Conseil National Barreau, et plus tard Ministre de la Justice, avant de devenir Président du Conseil des Ministres en 1957.

C'est en se référant aux valeurs d'égalité et de solidarité, comme principes cardinaux des droits de l'homme, que le Conseil du Barreau présidé de Adone Zoli, a décidé comme premier acte de sa charge, le 20 septembre 1944, la

réintégration des avocats juifs écartés en exécution des lois racistes honteuses de 1938.

Ces mêmes valeurs inspirent, aujourd'hui encore, l'action et les choix du Conseil que j'ai l'honneur de présider : c'est en leur application que chaque année, le 27 janvier, nous commémorons le « jour de la mémoire » ; c'est en leur application que nous avons souscrit, le 4 septembre 2013, l'accord de coopération avec l'ordre des avocats palestinien auquel au cours de ces journées nous avons donné une réalisation concrète.

Nous sommes avocats, chers Confrère, et justement parce que nous portons la robe qui est le symbole de la défense des droits, nous ressentons tous l'importance des droits de l'homme et nous sommes prêts, avant toute chose, à les défendre et à les promouvoir avec force, parce qu'il n'existe pas de valeur si elle n'est pas ressentie et partagée.

La valeur des droits de l'homme, dès lors, ne peut pas être envisagée que du point de vue de leur reconnaissance, qui constitue le préalable indispensable à la détermination de notre action en leur faveur.

Ce qu'impose la contingence des temps modernes, où certains pays sont en train de mourir et avec eux l'Etat de droit et l'institution judiciaire, c'est la mise en place des mécanismes de défense des droits fondamentaux des vaincus, comme précisément la dramatique expérience de notre consœur, Mahienour El-Massry en témoigne.

Si nous regardons autour de nous, nous voyons avec effarement que la « justice du vainqueur » prend trop souvent le dessus, et en arrive à violer ou à nier le fondement moral même de la Justice que nous, Avocats, nous servons.

Comme Avocats, et comme responsables de nos associations et ordres respectifs, nous devons être une protection solide, mais surtout effective, de la plus haute conception de la Justice. La reconnaissance de l'importance des droits de l'homme est un devoir que nous avons envers ceux que nous défendons ; et il est de notre responsabilité précise de faire en sorte que dans les organes dans lequel nous intervenons, comme structures de la société au sens large, se développent et se renforcent des contre-pouvoirs autonomes et informés.

Notre fonction structurelle de protection mais aussi de progrès de la famille humaine est soulignée par le préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme signée à New York, il y a 66 ans, qui proclamé « *comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives [...]* ».

Une lourde mission, certes, mais au fond chacun d'entre nous a juré de la remplir du mieux de ses possibilités mais aussi en sachant qu'il peut compter sur la collégialité mais aussi les instruments de protection dans notre profession, comme nous le rappelle l'art. 44 des Principes base des Nations Unies sur le rôle des avocats adoptées à la Havane en 1990 : « *les avocats, en protégeant les droits de leurs clients et en promouvant la cause de la justice, doivent chercher à faire respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales reconnus par le droit national et international et agissent à tout moment librement et avec diligence, conformément à la loi et aux normes reconnues et à la déontologie de la profession d'avocat* ».

Ces instruments, nous pouvons les mettre en œuvre dans notre travail de chaque jour, surtout dans les zones géographiques où nous avons la chance de travailler dans un environnement juridique moderne et préservé.

Vous me permettez donc de citer aussi le Préambule de la Convention Européenne pour la Sauvegarde des Droits de l'homme et des Libertés Fondamentales signé à Rome en 1950: « *Réaffirmant leur profond attachement à ces libertés fondamentales qui constituent les assises mêmes de la justice et de la paix dans le monde et dont le maintien repose essentiellement sur un régime politique véritablement démocratique, d'une part, et, d'autre part, sur une conception commune et un commun respect des droits de l'homme dont ils se réclament* »

Grâce à la création de la Cour Européenne des Droits de l'Homme en 1959, nous sommes particulièrement, nous Avocats, en premier ligne pour garantir que ces droits soient effectivement protégés et respectés envers chaque individu qui se trouve sur le territoire de l'un des 47 Etats membres qui accordent leur citoyenneté à 820 millions d'individus, presque un sixième de la population du monde.

Dans le respect des principes de *civil law*, nous sommes les gardiens de la législation et des procédures qui doivent respecter les dispositions et l'âme inspiratrice de la Convention. Ceux de nos confrères qui exercent dans les pays de *common law* sont les garants de ce que le modèle appliqué par leurs propres organismes judiciaires assure le plein respect des droits de l'homme proclamés par la Convention.

Je concluerai ma brève intervention, en vous saluant tous, Chers Confrère, « comme Avocats de Florence », et en célébrant, avec vous, notre consœur Mahienour El-Massry, avec la conviction, que je sais partagée par vous, que les valeurs dont elle est le témoignage sont la reconnaissance, que la reconnaissance conduit à la prise de conscience, et que la prise de conscience inspire l'action.

Sergio PAPARO

Discours du Bâtonnier Carnicé Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Genève

Madame la Lauréate

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers, Mes chers Confrères,

Il y a cinq parties du monde » disait Talleyrand au Congrès de Vienne: « l'Europe, l'Asie, l'Amérique, l'Afrique et Genève ».

J'aime croire qu'il faisait allusion à l'esprit de Genève.

L'esprit de Genève, c'est la vocation unique de cette ville pour les Droits de l'Homme.

Au XVI^{ème} siècle déjà, Genève était surnommée cité de l'esprit ou cité de la tolérance.

Elle était un lieu d'accueil pour les persécutés et un centre intellectuel rayonnant sur l'Europe entière. Une cité-refuge.

Avec le siècle des lumières, Genève s'est profilée comme l'héritière d'une pensée proclamant à la face du monde la primauté de certaines valeurs fondamentales de la nature humaine, soit la dignité de l'être humain et le respect du citoyen.

On célébrait Genève au XVIII^{ème} siècle comme un haut lieu de la tolérance.

Genève est devenue capitale mondiale de l'humanitaire avec la fondation du Comité International de la Croix-Rouge au XIX^{ème} siècle, ce qu'est venu consolider la présence sur son sol du siège du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et de plusieurs organisations non-gouvernementales qui défendent les droits de la personne humaine.

C'est cet esprit de Genève, incarné par trois figures marquantes, Jean Calvin, Jean-Jacques Rousseau et Henri Dunant, qui anime en permanence le barreau de Genève.

Et j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui le Barreau de Genève parce que vous avez eu la gentillesse de l'accueillir au sein de la convention pour l'attribution de ce prix prestigieux en 2013.

L'esprit de Genève a aussi influencé le serment que prêtent les avocats de mon Barreau.

Ils promettent ou jurent d'exercer leur profession avec humanité. La notion d'humanité figure dans peu de serments.

Elle est très importante.

Il s'agit d'un vrai sentiment de bienveillance, de compassion envers les autres.

Cela suppose de pouvoir comprendre les souffrances de son prochain et les peines de ceux qui l'entourent.

Je crois que c'est cet esprit-là qui vous habite Me el-Massry.

Vous incarnez l'idée que mon Barreau se fait de l'esprit de Genève. Vous êtes indépendante, courageuse et profondément humaine.

Vous avez refusé au péril de votre vie, au prix de votre liberté, de vous soumettre à l'injustice, à l'arbitraire, à la grossièreté.

Vous vous battez contre la gigantesque machine à broyer du pouvoir.

Les régimes tyranniques se succèdent et vous êtes toujours là, et vous ne vous taisez pas.

Vous portez haut les valeurs auxquelles nous sommes tous attachés.

Plus que tout, mon cher Confrère, vous donnez un sens à notre profession.

Votre combat, votre présence aujourd'hui et le prix que vous recevez doivent rappeler à la plupart d'entre nous qu'ils ont le privilège de venir de pays où les avocats peuvent exercer leur métier dans la dignité, en toute liberté, en toute indépendance, sans être intimidés, entravés, ou pire.

Le corollaire de ce privilège, c'est le soutien du Barreau de Genève sur lequel vous pouvez compter.

Jean-Marc Carnicé

Discours de Bernd Haüsler

Vice-Président de l'Ordre des avocats au barreau de Berlin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Notables,

Chère lauréate, Chers invités,

Les bourgeons du « printemps arabe » attendus avec tant d'impatience ont gelé dans la glace de l'hiver belliqueux au Proche Orient. Lorsque l'on refuse la guerre, la guerre civile et toute autre forme d'affrontement violent au sein de la société, l'on doit renforcer la société civile et promouvoir les droits de l'Homme. Cela nécessite, entre autres, une justice indépendante et incorruptible. Une telle justice ne peut être atteinte, ni même imaginée, sans des avocats indépendants et courageux. Tous ceux qui tiennent à la paix au sein et entre les Etats doivent ainsi avoir à cœur le renforcement de la profession d'avocat à l'échelle mondiale.

Avant tout, c'est la profession elle-même qui doit intervenir en faisant preuve de solidarité envers nos confrères qui, pour la raison même de leur engagement en faveur des droits de l'Homme, se trouvent dans des situations difficiles. La remise du prix Ludovic Trarieux est une manière de se montrer solidaire de façon efficace. L'Ordre des avocats au barreau de Berlin est reconnaissant de pouvoir y apporter sa contribution en tant que membre de l'IDHAE. A Berlin, nous en sommes d'autant plus reconnaissants qu'un lourd héritage pèse sur nous: lorsqu'au début du régime nazi nos confrères et consœurs juifs furent évincés de la profession, personne – ni dans notre pays, ni à l'étranger – ne s'interposa.

Pour cette raison, nous sommes particulièrement heureux de pouvoir, par l'attribution du prix à Maître El-Massry, honorer une consœur dont la situation professionnelle nous laisse constater non sans une certaine angoisse à quel point l'activité d'avocat est importante pour tous dans ce monde. Si la paix juridique ne peut plus être établie parce que les droits de l'Homme sont systématiquement violés, elle laisse place à la menace de la guerre entre les Hommes, les peuples, les Etats. Avant que ce « tremblement » ne s'installe, l'on assiste à une entrave à l'activité d'avocat allant jusqu'à l'emprisonnement, la torture et le meurtre d'avocats. La persécution des avocats est comme une visualisation sismographique des conflits violents imminents.

Jusqu'à présent, la politique n'a pas encore totalement compris ce lien. Il est de notre devoir en tant qu'avocats de faire prendre conscience de cela aux politiciens afin d'obtenir en temps voulu un soutien dans nos efforts, de protéger par notre solidarité les avocats menacés, de promouvoir les droits de l'Homme, de sauvegarder la paix juridique et d'éviter les affrontements belliqueux. C'est pourquoi j'appelle les membres de l'IDHAE mais aussi les organisations nationales et internationales d'avocats de faire tout leur possible pour obtenir un soutien mondial par la politique.

Bernd Haüsler

Discours du bâtonnier Bertrand Favreau Président du Jury

L'honneur, l'utile et le bien

Ainsi, 30 années nous séparent aujourd'hui de la date où ce prix est né. Et, c'est devant vous, Chers amis de l'UIA, est l'occasion d'une double célébration : le 30^e anniversaire de la création. Mais aussi la deuxième cérémonie de remise en Italie, après celle qui précéda, au Sénat à Rome, en 2008.

C'est surtout une occasion de célébrer aussi sa particulière signification et de le rapprocher de l'intention initiale. Il serait trop facile en effet de n'y voir par une approche réductrice que son apparente spécialisation, l'hommage des avocats à un avocat, comme une affectation purement corporatiste. Car loin d'être l'autocélébration d'une profession, il veut d'abord célébrer la vocation universelle des droits de l'homme qui dépasse l'exercice d'une activité professionnelle déterminée.

Il est fondé en effet sur la croyance indéfectible en la portée universelle des droits de l'homme dont les avocats ne sont qu'un vecteur, mais qui obéit à une particulière exigence dès lors qu'il s'agit de la mission de défendre.

C'est pour cela il a été décerné depuis 30 ans et qu'il a tour à tour magnifiée le courage, l'engagement, les vertus de l'avocat sous toutes les latitudes. Nous croyons au caractère universel du tyran protéiforme. Il n'y a pas de spécificité régionale ou culturelle en Occident, en Orient, dans l'hémisphère nord ou dans l'hémisphère sud. Ce sont toujours les mêmes valeurs qui en sont les victimes.

Le plus illustre des florentins, sinon le plus Magnifique, Machiavel raconte dans la première décade de Tite-Live quelque part, que lorsqu'Alexandre le Grand voulu bâtir une ville pour servir de monument à sa gloire, son architecte, Dinocrate, lui fit voir comment il serait beau de l'ériger sur le Mont Athos.

Mais Alexandre refusa en demandant de laisser-là la montagne et de bâtir Alexandrie, sur un lieu où pour les temps futurs les habitants pourraient Louis de la beauté du pays dans une situation unique, au voisinage de la mer, à l'ouest du delta du Nil, entre le lac Maréotis et l'île de Pharos¹

Cela, c'est du moins Machiavel qui l'affirme à la différence de Plutarque qui affirme que la ville fut conçue dans un songe prémonitoire.

Toutefois, – il nous faut l'admettre– ni Plutarque, ni Machiavel n'étaient alors présent et c'est une politesse du cœur pour nous, ici, à Florence que préférer nous en remettre à Machiavel. Cela nous arrange grandement.

Ainsi, cette Alexandrie créée pour assurer le bonheur de ses habitants, allait vivre sous les auspices de la tolérance, toujours présente depuis sa construction par Alexandre le Grand. Toutes les communautés de la Méditerranée comme les populations lointaines, des Arméniens aux Russes, se sont remises à vivre ensemble. La ville avait de la place pour tout le monde: même pour accueillir les marins insurgés du Cuirassé Potemkine après la révolution de 1905.

¹ Machiavel, *Œuvres complètes*, Pléiade, 1952, p.382.

Nul ne saurait en vouloir à ses habitants d'aujourd'hui de vouloir être fidèles au rêve d'Alexandre.

C'est dans cette ville, qui n'est sans doute plus la ville décrite par Lawrence Durrell, mais qui est la deuxième ville de l'Égypte d'aujourd'hui et deux fois plus anciennes que le Caire, que commence notre histoire.

Et, cela pourrait commencer comme un conte héroïque et cruel.

S'il s'agissait d'un conte nous serions tenté à notre tour de ré-écrire ce qu'a écrit Voltaire : « *il y avait dans Alexandrie une fille célèbre par sa beauté et par son esprit* ». Pourtant ce n'était pas le début d'un conte, ni d'un roman. Ce n'était pas davantage un pamphlet. Ces mots n'étaient que le début du célèbre et important examen à l'adresse de lord Bolingbroke, l'ancien premier ministre anglais. C'est-à-dire sans doute le plus implacable des réquisitoires, qui ait jamais été écrit contre toutes les intolérances, notamment religieuses. Et, Voltaire nous a précisé immédiatement : « *Son nom était Hypatie* » ; rappelant ainsi que son héroïne était la fille de Théon d'Alexandrie, mathématicien et dernier représentant connu du fameux Musée. Hypatie d'Alexandrie, mathématicienne et philosophe, devenue dès la Renaissance une figure emblématique convoquée jusqu'à nos jours comme porte-parole de causes les plus diverses. Celle qui n'a cessé d'inspirer les poètes et plus récemment les cinéastes, parce qu'elle est le plus illustre témoignage de la liberté de pensée, parce qu'assassinée par l'obscurantisme religieux autour de l'an 415 de notre ère.

Même si d'aucuns auraient pu la reconnaître trait pour trait dans le portrait dressé par Voltaire, notre héroïne à nous, ce soir, ne s'appelle pas *Hypatie*. Elle est Mahienour d'Alexandrie.

Mahienour El-Massry, bien avant de la révolte en Egypte, se différenciait par sa volonté d'aider des autres, ceux qui sont les plus sans défense, ceux qui n'étaient pas apte à réclamer les propres droits pour eux-mêmes. A Alexandrie encore enfant elle avait rencontré la désespérance sociale.

Plus encore, elle a été marquée dans sa chair pour la vie par un épisode de son enfance. Parce qu'enfant elle a reçu une terrible blessure à l'œil dans un accident d'automobile alors qu'elle était à l'arrière à l'arrière de la voiture de son père, elle a appris pour la suite de sa vie, que la douleur de l'autre est toujours plus insupportable encore que la sienne, et combien est bien plus intolérable une pauvreté qui peut aller jusqu'à pousser les pauvres à préférer donner un de leurs yeux en échange d'une vie normale.

A cause de cela, sans doute, pour apaiser la blessure profonde du peuple égyptien, Mahienour El-Massry n'a pas attendu la révolte égyptienne du 25 janvier 2011. Elle n'a cessé de se distinguer en engageant ses jeunes compétences de juriste au service de l'indépendance du pouvoir judiciaire, des droits des détenus, du droit d'organiser manifestation pacifistes, du soutenir aux hommes politique prisonniers et l'usage social des médias pour dénoncer les violations des droits de l'homme.

Elle n'a cessé de donner des conseils juridiques aux familles des martyrs, des centaines de travailleurs licenciés sans raison valable et elle a co-fondé une association avec Mukhtar, le «Refugee Solidarity Network », pour dispenser une assistance médico-légale aux réfugiés Syriens et Palestiniens, emprisonnés pour avoir réchappés à leur tentative de rejoindre illégalement les côtes européennes par mer.

Autre recommencement ... c'est à Alexandrie qu'est mort le premier martyr du printemps, l'avvée d'avant, le 6 juin 2010. Khaled Saïd avait 28 ans comme Mahienour aujourd'hui. Il a été enlevé dans un cybercafé et battu à mort par deux policiers. Bien avant le soulèvement de 2011, il est devenu le héros d'une génération et pas seulement dans son quartier d'origine au nom emblématique de Cleopatra.

Lorsque les manifestations de soutien à la mémoire de Khaled Saïd se sont multipliées, Mahienour a toujours été au premier rang. Comme elle fut en première ligne au plus fort du 25 janvier 2011. Ce 25 janvier qui marque l'anniversaire de la fondation d'Alexandrie, le 25 du mois égyptien de Tybi (ou le 25 janvier 331 av. J.- C.), où 100 000 alexandrins dans un long cortège pacifique et silencieux se regroupèrent sur la route de la corniche.

Car, ce n'est pas au Caire, mais à Alexandrie que le 28 janvier, les manifestants ont pris le dessus sur la police et que le bâtiment du gouvernorat a brûlé. C'est le jour où il y eut les premiers morts, aussi. Cette date est devenue pour tous, « *le 28* », sans indication de mois, chiffre emblématique – un âge, une date. Puis les manifestations n'ont plus cessé.

Sans doute Mahienour el Massry fut-elle plus une d'avant-gardiste qu'une enfant parmi d'autres de ce que les occidentaux ont appelé, dans leur engouement sans doute excessif et irraisonné, le « printemps arabe ». Cette vague qui apparaissait s'être levée, enfler irrésistiblement est submergé les régimes autoritaires, policiers et tous les autres du proche et du Moyen-Orient.

Ce printemps-là, ce prix n'avait pas attendu de le vivre ou même de l'espérer pour pouvoir le célébrer. Même s'il est toujours plus facile de se laisser porter, sinon bercé, par l'actualité, nous avons voulu écouter le chant d'un printemps futur, en célébrant les souffrances de ceux qui luttèrent au cours de l'interminable hiver.

En 1996, déjà, ce prix décerné à l'avocat Najib Hosni disait suffisamment que la Tunisie n'était pas un état de droit où les avocats pouvaient exercer normalement leur métier. Les avocats tunisiens ont été au premier rang de la révolution qui a renversé le régime policier. Najib Hosni, 1996 : c'était 15 ans avant.

En 2004, en remettant un prix à Aktham Naisse, quelques semaines après avoir milité heureusement en faveur de sa sortie de prison, en Syrie, nous avons dit et décrit ce quel était la situation véritable de la Syrie et la réalité du combat quotidien des avocats syriens.

En 2011, nous l'avons dit encore, lors d'une élection sans précédent qui n'avait pu distinguer que d'une voix le lauréat libyen, le jury avait rendu hommage à un avocat égyptien, Ahmed Seif El-Eslam dont il faut ici saluer la mémoire puisqu'après de longues années d'un combat pour les droits fondamentaux, il nous a quittés, il y a quelques semaines, et que ses enfants subissent à leur tour les mêmes affres que lui, parce qu'ils poursuivent son combat. Quels qu'aient pu être les raisons du choix final, nous avons alors proclamé que nous n'entendions aucunement sacrifier à l'illusion du temps et que, pour la Tunisie, l'Égypte, la Libye, comme pour les autres pays où le ferment de la révolte n'avait pu prospérer, rien ne changerait dans notre analyse future des situations et des hommes.

Et lorsque nous avons en remis ce prix en 2011, nous savions que nous ne célébrions que les engagements passés et qu'il convenait expressément de réserver

l'avenir comme si nous avions su que les plus beaux élans peuvent ne pas durer parce que la lutte pour les droits de l'homme, en Occident comme en Orient et du Septentrion aux terres australes, doit recommencer chaque matin. Nous observions déjà les régimes nouveaux en renforçant notre vigilance pour d'éventuelles nouvelles victimes : *« Mais, la règle de ce Prix est invariable et, si, comme dans un cycle fatal, revenaient alors les vieux démons qui viennent parfois corrompre les meilleures intentions de ceux qui ont accédé au pouvoir, nous recommencerions à dénoncer. Nous devons dénoncer le mal, toujours tapi dans l'ombre, qui viendrait à ressurgir. »*

Ainsi, ce n'est sans doute pas parce qu'elle fut une héroïne de la révolte d'Alexandrie, mais parce qu'au-delà du 25 janvier Mahienour a inlassablement continué la lutte sous trois présidents successifs, dont un par intérim, que le jury lui a décerné ce prix.

A Alexandrie, 18 jours après la révolte, ce fut la délivrance. Du moins le croyait-on alors. Aussitôt après que la corniche se fut couverte de drapeaux aux couleurs de l'Égypte, et que la foule eut étiré sa longue procession en un croissant humain victorieux le long de la mer, ce jour là, le premier acte de Mahienour El-Massry fut de se rendre sur la tombe de son père et de sa tante, les deux personnes qui ont forgé les convictions qui animent sa vie. Et elle s'est adressée successivement à l'un et à l'autre. Se tournant vers son père, elle a dit: *« Je voudrais que tu sois ici, il ne te plairait pas savoir ce que j'ai fait. Tu disais que le monde ne serait jamais changé, qu'il y n'avait pas d'espoir et que la souffrance faisait partie de la vie humaine. Je regrette, je voudrais que tu sois ici pour voir que ceux qui s'appelaient esclaves, maintenant, ils ne le sont plus. Leur vie sera meilleure parce qu'ils ont cru dans un rêve dans lequel ils continueront à vivre ».* Puis à l'intention de sa tante: *« Je voudrais que tu sois ici, tu serais heureuse de dire à tous eux que tu avais raison, à tous ceux qui disaient que rien serait changé »*²

Car, Mahienour El-Massry croyait en un changement du système égyptien mis en marche par les citoyens et remontant jusqu'au sommet de l'Etat. Elle espérait que tous allaient être les acteurs de ce changement. Mais il y eut « l'après 2011 ». C'est bien ceux-la que nous célébrons aujourd'hui : ceux qui ont continué le combat immuable. Ceux qui, comme Mahienour el Massry, n'ont pas accepté qu'on leur vole leur révolution. La révolte avait pour objet de changer de régime, pas de changer de tyran.

Mahienour El-Massry l'a écrit: *« Nous avons pensé que le changement politique conduirait à un changement dans la société. ... Les gens méritent mieux que cela, nous ne sommes pas encore parvenus à la justice. Nous avons continué à essayer de construire une société meilleure ! ».* Avant elle, très loin de là, sous le ciel birman, Aung San Suu Kyi, l'avait bien expliqué : *« Sans une révolution de l'esprit, les forces qui ont produit les iniquités de l'ordre ancien continueront de prévaloir... »*³

² Interview de LeilZahra , Words of Women from the Egyptian Revolution | Episode 10: Mahienour El-Massry, 9 août 2012, en ligne <https://www.youtube.com/watch?v=rasuQSemUKM>

³ Aung San Suu Kyi , *Une révolution des consciences*, Discours 9 juillet 1990 Ed. Points, 2010, p. 19.

Mahienour, elle, sait à quoi aspire uniquement la majorité du pays s'est le droit au Pain, à la Liberté, à la Justice Sociale et à la Dignité Humaine. Elle nous rappelle que ce « printemps » n'était pas celui que nous autres occidentaux auraiéent par confort voulu y voir, mais qu'il ouvrait un cycle nouveau. Le chant du printemps, celui du Jasmin, du Papyrus ou du Lotus n'est pas le chant d'un instant. Il est une mélodie pour la fin du temps. Il est un refrain, qui doit être toujours ré-entonné quelque part.

Alors, Mahienour a été le fer de lance de l'après-révolution, des nouvelles manifestations, sur la place Mansheya, sur la place de la garde Sidi Gabès, autour de la mosquée Qaed Ibrahim. Lorsqu'en 2013 est intervenue la loi anti-manifestations qui interdit la réunir de 10 personnes ou plus sans un permis délivré par les autorités, elle a encore manifesté.

A ces manifestations, Mahienour à apporter son énergie en même temps que sa sérénité, illustrée par son sourire. Car la détermination de son message est toujours ourlée d'un indéfectible sourire. C'est ce sourire qu'elle nous apporte ici ce soir, dans cette ville de Florence – croisée des itinéraires ou ironie des rencontres – dans cette ville où fut peint le premier, et plus fameux, le plus les éternel sourire de la peinture.

Mais le sien n'est pas un sourire énigmatique, un sourire qui s'ébauche, à peine esquissé, avant de s'éteindre. Ce n'est pas le début d'un rire. Non, c'est un sourire indéfinissable, un sourire franc, sans retenue ni afféterie, un sourire naturel, comme l'affleurement d'une âme apaisée, fier de son combat est sûr d'une victoire inéluctable. Un sourire immuable, celui de la sérénité.

Le 2 Janvier 2014, Mahienour été condamné par un tribunal d'Alexandrie a deux ans Pour avoir participé à une manifestation pacifique au cours du procès des assassins de Khaled Saïd. Ils n'étaient que 19 manifestants. Malgré cela, les forces de sécurité avaient eu recours aux grenades lacrymogènes. La peine a été confirmée le 20 mai, et elle a aussitôt été jetée en prison.

Mahienour est allée en prison parce qu'elle continuait de défendre la liberté d'opinion, la liberté de penser et la liberté de manifester, l'une de ses composantes les plus exigeantes un – la preuve en est que dans tous les pays elle était surveillée, encadrés, jugulée, et parfois même dans les pays les plus démocratiques, vidée de sa substance. Elle a continué à lutter pour la faculté de s'opposer, la liberté de s'indigner et de le faire savoir publiquement, consubstantiels à la démocratie

A peine condamnée, elle a refusé de se taire face à l'injustice, et a crié plus fort encore: «*A bas la loi anti-manifestation*». Depuis sa prison, a rejeté toute amnistie, tant que la loi anti-manifestation ne sera pas abrogée et elle s'est interrogée sur l'étrangeté de la situation : «*Nous avons protesté pour faire tomber un système politique et judiciaire et, maintenant, qu'il y a un régime qu'est arrivé au pouvoir par les manifestations, il nous met en prison pour avoir manifesté* »⁴.

Le 25 Juin, alors qu'elle était encore en prison, elle a appris qu'elle avait remporté le prix international des droits de Ludovic-Trarieux. Immédiatement, le jury a appelé les autorités égyptiennes à libérer immédiatement et sans condition Mahienour El-Massry.

⁴ Samuel Forey, *En Égypte, la police prend sa revanche « On vous aura tous jusqu'au dernier »*, 25 septembre 2014, en ligne <http://orientxxi.info/magazine/en-egypte-la-police-prend-sa.0691> .

Lorsque le 20 juillet elle a à nouveau comparu, détenue, devant une cour d'Alexandrie, elle a été enfermée dans une cage de fer grillagée, vêtue de sa chasuble pénitentiaire, une chlamyde blanchâtre, bleutée ou délavée, et elle a offert au monde qui l'observait, son immuable sourire et le « V » de la victoire.

Certes, ce n'était pas son sourire habituel. Le sourire de ce printemps toujours recommencé, parce qu'il ne doit pas cesser avant le vrai succès.

Son sourire était strié par les barreaux de sa cage judiciaire, quadrillé par le grillage, c'était un sourire de liberté : Gandhi avait raison : *la liberté se conquiert dans les prisons.*

Beaucoup ont proposé à Mahienour El-Massry d'échapper, de quitter l'Egypte et de lutter contre le régime de loin; mais elle n'a jamais accepté: « *J'aurais bien aimé pouvoir m'évader et me cacher mais en réalité je n'y arrive pas. Je sens qu'il faut que je fasse front, même si ce face-à-face n'est pas vraiment en notre faveur dans l'équilibre des forces, mais c'est avant tout important pour mon bien-être psychologique.... Si l'on mérite d'être puni pour avoir rêvé d'une vie meilleure pour l'humanité, alors que l'on soit puni, et puis c'est tout* »⁵.

Cela s'appelle le courage. La revendication de l'universel exige du courage. Alexandre Soljenitsyne l'avait dit à Havard, en 1978 : « *faut-il rappeler que le déclin du courage a toujours été considéré comme le signe avant-coureur de la fin ?* »⁶

Et chacun ici connaît déjà la suite de l'histoire. La peine a ensuite été réduite à six mois de prison le 20 Juillet 2014. Mais le 21 Septembre, la Cour d'appel a décidé de la libérer en cours d'exécution. Mahienour, cependant, n'a pas oublié ceux qui sont moins chanceux qu'elle, et continue d'aller voir les prisonniers dans les prisons et crier haut et fort « manifester est notre droit, nous rejetons l'anti-manifestation »⁷

Il ne s'agissait pas d'un aboutissement mais d'un simple commencement. Ce que nous célébrons ici, c'est le respect des droits de l'homme qui ne s'apprécie jamais à l'aune de ceux qui les proclament mais dans le cri de ceux qui souffrent de leur absence, de leur insuffisance ou de leurs déviances. Les droits de l'homme ne sont une aspiration universelle que dans la quête exprimée par les victimes qui y aspirent, qui les revendiquent, jusqu'au sacrifice pour en jouir, non pas pour eux-mêmes, mais pour tous les autres.

Mahienour est le symbole de cette universalité ressourcée, revendiquée, exacerbée.

Il y a un poème posthume de Leopardi qui s'appelle : « Le genêt ou la fleur du désert ». C'est plus une parabole ou un apologue qu'un poème. Il apostrophe une dernière fois un « siècle superbe et sot », en parlant au « souple genêt » - « *E tu, lenta ginestra* » - symbole d'une humanité qui résiste aux forces hostiles, et il lui dit :

« *Ta tête innocente
jusque-là tu ne l'auras jamais,
tel un lâche, ployer en vain pour supplier*

⁵ Ysfelchazli, *Que la conscience de Mahienour trouve enfin la paix*, 21 mai 2014,

<http://youssefelchazli.com/2014/05/21/que-la-conscience-de-mahienour-trouve-enfin-la-paix/>

⁶ Alexandre Soljenitsyne, *Le déclin du courage*, Traduit du russe par Geneviève et José Johannet. Préface de Claude Durand. Les Belles Lettres, 2014, p.

⁷ Giuseppe Acconcia, *Mahienour el-Massry: a workers' revolutionary*, 1 Juillet 2014,

<https://www.opendemocracy.net/arab-awakening/giuseppe-acconcia/mahienour-elmassry-workers%E2%80%99-revolutionary>

*ton futur oppresseur
tu n'auras pas non plus dressé ton front
dans un fol orgueil, contre les étoiles,
ni même au-dessus du désert,
où le hasard, et non ta volonté,
t'a fait naître et t'a fait rester,
mais tu auras été bien plus sage que l'homme,
et moins faible que lui... ... »⁸*

C'est la raison pour laquelle le jury a choisi cette année de décerner le prix à une très jeune avocate, sans doute, à ce jour, la plus jeune puisque – fait singulier - elle est la première lauréate plus jeune que le prix lui-même.

Nelson Mandela était encore en prison, déjà depuis 25 ans, et encore pour trois ans, lorsqu'elle est née.

Mahienour el Massry illustre mieux que tout autre ce que nous savions déjà : être avocat c'est un état d'esprit.

Elle nous dit plus encore.

Un grand avocat Florentin, d'un autre temps – car il fut d'abord un avocat illustre même s'il fut il est vrai par la suite plus connu pour ses talents de diplomates ou son œuvre d'historien - Francesco Guichardini - que les Français appellent Guichardin – et qui n'était pas à vrai dire un grand apôtre de la liberté, avait su s'opposer, au moins sur un point ontologique, à Machiavel.

Tandis que Machiavel affirme, au chapitre 25 du Prince, que la fin poursuivie par chaque individu dans sa vie était inexorablement « *la gloire et la richesse* », Guichardin répondait que la gloire et la richesse ne sauraient en aucun cas constituer l'aiguillon de l'existence humaine. Il dit, au contraire, dans ses *Ricordi*, que « *tous les hommes n'ont jamais eu d'autre quête que l'honneur et l'utile* »⁹.

Ludovic Trarieux, lui aussi, écrivait, à 22 ans à peine : « *Lorsque le soleil pâli du dernier rivage sera venu glacer nos fronts, nous n'emporterons de ce monde que ce que nous y aurons fait de grand, d'utile et de bien !* »¹⁰

L'honneur, l'utile et le bien ?

À l'orée d'une si jeune existence, à l'aube de sa carrière exigeante, dévouée à tous ceux qui sont sans droit, elle illustre mieux que nous tous : le bon, l'utile et le bien.

Ainsi Mahienour el Massry renvoie sur nous un peu de cet honneur et de cette utilité qui rejaillissent sur ceux qui exercent le même métier.

Dans l'éclat de sa jeunesse, Mahienour nous contemple ici du haut de ses 28 ans. Elle donne une leçon aux plus anciens, elle nous permet d'être plus fiers de ce que nous sommes. C'est pour cela que les avocats du monde que vous êtes, vous qui célébrez la défense de la défense, vous vous inclinez devant elle, en cet instant, où va lui être remis ce prix.

Bertrand Favreau

⁸ Giacomo Leopardi, *La ginestra o il fiore del deserto*, in Tutte le opere, Mondadori, Milano, 1937-1949, vol. I, pag. 42. Traduction, in Armand Monjo, *La Poésie Italienne*, Seghers, 1964, p. 349.

⁹ Francesco Guicciardini, *Ricordi, Conseils et avertissements en matière politique et privée*, Traduit de l'italien par Françoise Bouillot et Alain Pons, Ivrea, 1998, p. 19.

¹⁰ Ludovic Trarieux, *Eloge*, 15 décembre 1864, ImP. Gale Emile Crugy, 1964, p. 29.

Mahienour El-Massry
Discours d'acceptation pour
le Prix Ludovic Trarieux 2014



À toutes les âmes et êtres courageux, je dédie ce prix.

Chers serviteurs de la justice et défenseurs des Droits de l'Homme,

Aujourd'hui, je suis ici physiquement avec vous, alors que cela aurait pu ne pas être possible parce que j'ai été emprisonnée dans une prison par le Maréchal El Sisi comme plus de 41 milles prisonniers politiques. J'ai été accusé comme 8 autres personnes, dont quatre d'entre elles sont encore en prison pour purger une peine de deux ans. J'ai été condamnée à la peine de deux ans et la peine a été réduite en appel et puis suspendue grâce au votre solidarité et à vos efforts. J'ai eu plus chance que les autres personnes qui ne reçoivent pas beaucoup d'attention.

Je me suis étonnée quand j'ai su que j'avais gagné ce prix prestigieux, à ce moment-là j'étais en prison privée de tous les types de communication avec le monde extérieur.

Je ne crois pas avoir mérité ce grand honneur puisque depuis longtemps, j'ai fait partie d'un groupe plus important, d'abord en tant que socialiste révolutionnaire, jusqu'à ce que je devienne avocate volontaire pour défendre les manifestants d'Alexandrie, j'ai été une militante pour dire non aux procès

militaires et du mouvement de solidarité aux réfugiés, mais surtout l'un des millions d'Egyptiens qui avaient rêvé de la justice. Nous avons fait une révolution qui a renversé deux dictateurs et nous croisons les doigts pour qu'elle renverse le troisième.

Je me réfère à celui-là, qui est arrivé le 3 juillet 2013, quand El Sisi, le chef de la contre-révolution a fait un coup d'Etat, non pas parce qu'il a renversé un autre dictateur mais parce qu'il a manipulé les masses.

Je pense qu'il doit être considéré comme un criminel de guerre parce qu'il était le chef des services secrets militaires et il a invoqué des prétextes pour imposer des tests de virginité aux femmes pendant les manifestations de mars 2011. Il était ministre de la Défense à l'époque du Président Morsi qui a tué beaucoup d'Egyptiens dans la ville de Port Saïd, et quand il a renversé Morsi, il a accompli un des plus grands massacres de ce nouveau siècle, survenu à Rabaa, où ont été massacrés plus de 1000 personnes. Et maintenant, il y a une répression aboutissant à l'emprisonnement de milliers d'individus et même à l'évacuation de personnes et à la démolition de leurs maisons dans le Sinaï, sous le slogan de la guerre contre le terrorisme.

Dans toute situation où un dictateur renforce ses pouvoirs, au nombre de ses principaux ennemis, figurent toujours les défenseurs des droits de l'homme et en particulier les avocats.

Un avocat doit garder les yeux ouverts sur la somme d'injustice dans la société, les avocats doivent choisir de servir la justice ou d'accepter de servir la loi, même si la loi est contre les intérêts des personnes. La loi est un mot abstrait, pour moi la loi est la loi de la classe dirigeante et dans des pays comme l'Egypte, où il y a l'autocratie et la tyrannie, il existe des lois promulguées pour réduire au silence les personnes ou pour voler leurs droits. Les avocats ont, en outre, un grand rôle de sensibilisation, et doivent être le bouclier pour protéger les marginaux et la voix des sans-voix.

Enfin, je tiens à dédier ce prix

À Omar, Loay, Islam, Nasser, 4 personnes qui ont été très proches de moi pendant mon affaire et qui sont, eux, encore en prison ;

À Sanaa Seif, Yara Sallam et aux manifestants de l'affaire d'Ithadia,

À Mohamed Hissny, Alaa Abdelfattah et Shura, des manifestants emprisonnés;

À Mahmoud Nasr, journalistes anglais de El Jazeera qui sont en prison en Egypte ;

À Mohamed Sultan et Ibrahim el Yamany qui entrent dans leur 300ème journée de grève de la faim,

À la totalité des 41 milles prisonniers d'Egypte,

Au peuple palestinien qui nous a appris comment résister et avoir espoir en l'avenir,

Aux habitants de Kobané qui combattent les extrémistes,

À Rihana Gerabi, jeune fille iranienne, qui a été condamnée à mort parce qu'elle a tué son violeur pour se défendre,

À toutes les âmes et êtres courageux, je dédie ce prix.

Merci beaucoup et j'espère que nous, comme avocats, pourrions aider à construire un monde meilleur et une société plus humaine.

Mahienour El-Massry



Mahienour El-Massry
Prix International des droits de l'homme Ludovic-Trarieux 2014
Florence
31 octobre 2014



Amsterdamse Orde van Advocaten

RAK |
Rechtsanwaltskammer
Berlin



**ORDRE DES AVOCATS
DE GENÈVE**



UIA
Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados